

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 9 avril 2018 à vingt heures au centre municipal conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables.

Sont présents, madame la conseillère Nicole Ste-Marie et messieurs les conseillers Patrice Boisjoli, Lucien Thibault, Sylvain Mallette et Marc-Antoine Thibault sous la présidence de monsieur le maire Réjean Beaulieu.

Est présent monsieur Michel Morneau, directeur général et secrétaire-trésorier.

Est absent monsieur le conseiller Sylvain Roy.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Réjean Beaulieu constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

2. Adoption de l'ordre du jour

18-04-82

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter l'ordre du jour suivant avec le point varia ouvert et l'ajout des points en italique:

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal – séance ordinaire 13 mars 2018
 - 3.1 Suivi du dernier conseil
4. Première période de questions du public (15 minutes)

ORIENTATIONS ET DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

5. Maire suppléant
6. Règlement numéro 384-18 concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal
7. Normes en matière de saine gestion des dépenses publiques
 - .1 *Projet de règlement numéro 385-18 déléguant au directeur général, un officier municipal ou un responsable d'activités budgétaires certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et passer des contrats;*
 - .2 *Projet de règlement numéro 386-18 modifiant le règlement no 246-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires*
8. Règlement numéro 387-18 modifiant le règlement no 342-14 concernant la création d'un service sécurité incendie en lien avec les obligations du schéma de couverture de risques incendie – lieu de travail
9. *Projet de règlement numéro 388-18 sur la gestion contractuelle*
10. *Camion autopompe-citerne 641*
 - .1 *Livraison*
 - .2 *Formation*
 - .3 *Vente du camion-citerne 741*
 - .4 *État du financement*
11. *Approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*

- .1 44 montée de la Grande-Ligne - agrandissement
- .2 223, rue Principale - terrasse
- 12. Ressources humaines
 - .1 Archiviste -démission
 - .2 Greffier – mariage civil
 - .3 Engagement de pompiers
 - .5 Emploi étudiant – affichage
 - .6 Congrès ADMQ – inscription
 - .7 Inscription – maîtrise en administration publique– ÉNAP – directeur général
- 13. Politique des bénévoles
- 14. Tournage d'une série télévisée
- 15. SQ- hausse de la facturation

DOSSIERS SOUMIS POUR FINS D'APPROBATION

- 16. Adoption des dépenses – mars 2018
- 17. Travaux de voirie
 - .1 Autorisation d'appel d'offres – passage piétonnier – gré à gré
 - .2 Autorisation d'appel d'offres – resurfacement - montée rivière des Fèves
 - .3 Lignage des chemins
 - .4 Fauchage des abords de chemins
 - .5 Balayage des rues et des chemins
- 18. Acquisition de chlorure de sodium – saison 2018-2019
 - .1 tonnage
 - .2 Mandat UMQ
- 19. Achats et services
 - .1 Entretien des apria
 - .2 Fleurons du Québec – correction à l'adhésion
 - .3 Entretien des fleurs et plates-bandes
 - .4 Système de sécurité des bâtiments
 - .1– contrat de service - centre municipal et caserne
 - .2- analyse du système
 - .5 Renouvellement du contrat – téléphone cellulaire - Martin Bujold
 - .6 Entretien du terrain de balle
 - .1 Surface
 - .7 Culture Montérégie
- 20. Gazon – autorisation d'appel d'offres
- 21. OMH – budget révisé
- 22. Entretien de la branche 5e de la rivière Esturgeon – appui
- 23. Subvention – entretien du réseau routier - Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports – dépenses 2017
- 24. Vente de garage – date
- 25. Appui financier – dons
 - .1 Fondation des maladies du cœur et de l'AVC

INFORMATIONS AUX CITOYENS

- 26. Correspondance au conseil
- 27. Dépôt des rapports internes
 - .1 Statistiques des permis et des certificats – mois de mars 2018
 - .2 Activités incendie
- 28. Marge de crédit
- 29. Varia
 - .1 *Dépôt d'un document – étude de réparation, - camion-citerne*
 - .2 *Lettre de remerciement – monsieur Danny Brais*
- 30. Deuxième période de questions du public (15 minutes)
- 31. Levée de la séance

ADOPTÉ

3. Procès-verbal – séance ordinaire du 13 mars 2018

18-04-83

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2018 tel que déposé.

ADOPTÉ

3.1 Suivi du dernier conseil

Monsieur le directeur général Michel Morneau fait part aux élus du suivi du dernier conseil.

4. Première période de questions du public

Un citoyen demande s'il est possible que les travaux de reconstruction du pont de la montée de la rivière des Fèves se terminent en fin de semaine.

Un citoyen requiert du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports un dédommagement pour les frais occasionnés pour un délai plus long que prévu des travaux de reconstruction du pont de la montée de la rivière des Fèves.

Un citoyen questionne les élus concernant les dommages hivernaux aux accotements des chemins et des routes.

Un pompier présente sa démission et demande des informations aux élus suite aux événements survenus lors de la période de blizzard du mois de janvier 2018.

ORIENTATIONS ET DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

5. Maire suppléant

18-04-84

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Conformément aux dispositions de l'article 116 du Code municipal du Québec

Que monsieur le conseiller Sylvain Mallette soit désigné maire suppléant en l'absence du maire ou pendant la vacance de sa charge. Cette désignation est valable jusqu'à la séance ordinaire du conseil du mois de septembre 2018.

ADOPTÉ

6. **Règlement numéro 384-18 concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal**

- ATTENDU QUE l'article 19 de la Loi sur les compétences municipales permet à toute municipalité locale d'adopter des règlements en matière d'environnement;
- ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la municipalité et des citoyens de réglementer l'installation de soupape de sûreté (clapet de non-retour);
- ATTENDU QUE le présent règlement vise à éviter les refoulements des eaux d'égout;
- ATTENDU QUE les normes réglementaires actuelles ne répondent pas aux besoins de notre assureur;
- ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance régulière tenue le 12 février 2018;
- ATTENDU QU' un projet de règlement a été approuvé à la séance régulière tenue le 12 février 2018;
- ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu le règlement le 5 avril 2018;

18-04-85

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter le règlement numéro 384-18 concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal.

Que ce règlement soit versé au livre des règlements de la municipalité.

ADOPTÉ

7. **Normes en matière de saine gestion des dépenses publiques**

7.1 Règlement numéro 385-18 déléguant au directeur général, un officier municipal ou un responsable d'activités budgétaires certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats

ATTENDU QUE la municipalité désire établir de nouvelles dispositions relatives aux pouvoirs de dépenses et de passer des contrats;

ATTENDU QUE l'article 961.1 du Code municipal du Québec accorde aux municipalités locales le pouvoir d'adopter des règlements pour déléguer à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné lors de la séance régulière tenue le 13 mars 2018;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu le règlement le 5 avril 2018;

ATTENDU QU' un projet de règlement a été adopté le 13 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE,

18-04-86

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter le règlement numéro 385-18 déléguant au directeur général, un officier municipal ou un responsable d'activités budgétaires certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats.

Que ce règlement soit versé au livre des règlements de la municipalité.

ADOPTÉ

7.2 Règlement numéro 386-18 modifiant le règlement no 246-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires

ATTENDU QUE la municipalité désire revoir les dispositions applicables relatives aux règles de contrôle et de suivi budgétaires;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné lors de la séance régulière tenue le 13 mars 2018;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu le règlement le 5 avril 2018;

ATTENDU QU' un projet de règlement a été adopté le 13 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE,

18-04-87

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil
D'adopter le règlement numéro 386-18 modifiant le règlement no 246-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que ce règlement soit versé au livre des règlements de la municipalité.

ADOPTÉ

8. Règlement numéro 387-18 modifiant le règlement no 342-14 concernant la création d'un service de sécurité incendie en lien avec les obligations du schéma de couverture de risques incendie – lieu de travail

ATTENDU QUE la municipalité désire revoir une disposition de ce règlement ;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance régulière tenue le 13 mars 2018 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu le règlement le 5 avril 2018;

ATTENDU QU' un projet de règlement a été adopté le 13 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE,

18-04-88

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter le règlement numéro 387-18 modifiant le règlement no 342-14 concernant la création d'un service de sécurité incendie en lien avec les obligations du schéma de couverture de risques incendie – lieu de travail.

Que ce règlement soit versé au livre des règlements de la municipalité.

ADOPTÉ

9. Projet de règlement numéro 388-18 sur la gestion contractuelle et avis de motion

Un avis de motion est donné par monsieur le maire Réjean Beaulieu, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement ayant pour but d'établir de nouvelles dispositions visant la gestion contractuelle. Une présentation est effectuée de ce projet de règlement.

ATTENDU QUE ce règlement est adopté conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec, L.R.Q. c. C-27.1;

ATTENDU QUE ce règlement doit prévoir au minimum sept types de mesures, soit à l'égard des contrats qui comportent une dépense inférieure à 100 000 \$ et qui peuvent être passés de gré à gré, des mesures pour assurer la rotation des éventuels cocontractants; des mesures favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres; des mesures visant à assurer le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (L.R.Q., c. T-11.011) et du Code de déontologie des lobbyistes (L.R.Q., c. T-11-011, r. 2); des mesures ayant pour but de prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption; des mesures ayant pour but de prévenir les situations de conflit d'intérêts; des

mesures ayant pour but de prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demandes de soumissions et de la gestion du contrat qui en découle; des mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance régulière tenue le 9 avril 2018;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu projet de règlement le 5 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE,

18-04-89

Il est proposé par monsieur le maire Réjean Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter le projet de règlement numéro 388-18 sur la gestion contractuelle.

ADOPTÉ

10. Camion autopompe-citerne 641

10.1 Livraison

Monsieur le maire Réjean Beaulieu indique que le nouveau camion autopompe-citerne sera livré à la caserne le 13 avril 2018.

10.2 Formation

CONSIDÉRANT la demande du directeur du service de sécurité en incendie monsieur Philippe Thibault;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier favorise une formation en présence de plusieurs experts formateurs en usine;

CONSIDÉRANT QUE le crédit d'un montant de 690\$ du fournisseur MaxiMétal est adéquat selon la recommandation de monsieur Ghyslain Robert;

EN CONSÉQUENCE,

18-04-90

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser l'exécution de la formation des pompiers à l'usine du fournisseur MaxiMétal.

Que le crédit de 690\$ du fournisseur MaxiMétal soit appliqué sur le montant initial dû par la municipalité de Saint-Urbain-Premier au paiement du camion incendie.

ADOPTÉ

10.3 Vente du camion-citerne 741

CONSIDÉRANT l'arrivée de l'autopompe-citerne neuve 641 le 13 avril 2018;

CONSIDÉRANT QU' il n'y a pas lieu de maintenir à même la flotte de véhicule le camion-citerne existante numéro 741;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service de sécurité en incendie monsieur Philippe Thibault et du directeur général monsieur Michel Morneau;

CONSIDÉRANT la valeur résiduelle potentielle du bien;

EN CONSÉQUENCE,

18-04-91

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Morneau, à procéder à la vente du camion-citerne 741 par appel de proposition sous enveloppe scellée.

ADOPTÉ

10.4 État du financement

Monsieur le maire Réjean Beaulieu fait état de la composition du financement du nouveau camion incendie en tenant compte de l'augmentation des taux d'intérêt applicables depuis la signature initiale du contrat avec le prêteur REXCAP. Le financement est d'une durée de 60 mois. Le montant résiduel est de 144 000 \$ et le taux applicable est de 3.975%.

11. Approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

11.1 44 montée de la Grande-Ligne - agrandissement

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier a adopté le 4 avril 2011, le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 281-11;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement no 281-11 stipule que tous projets de travaux assujettis dans les zones visées par le PIIA soient déposés au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour étude et recommandations au Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance des documents déposés par le propriétaire et requérant au 44, montée de la Grande-Ligne;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter le projet d'agrandissement de la résidence;

EN CONSÉQUENCE,

18-04-92

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que pour ces raisons, le Conseil approuve la demande au CCU numéro :

18-03-04 – 44 montée de la Grande-Ligne
Agrandissement – garage intégré.

ADOPTÉ

11.2 223, rue Principale - terrasse

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier a adopté le 4 avril 2011, le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 281-11;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement no 281-11 stipule que tous projets de travaux assujettis dans les zones visées par le PIIA soient déposés au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour étude et recommandations au Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance des documents déposés par le propriétaire et requérant au 223, rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter le projet de terrasse commerciale;

EN CONSÉQUENCE,

18-04-93

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que pour ces raisons, le Conseil approuve la demande au CCU numéro :

18-03-05 – 223, rue principale
Terrasse commerciale.

ADOPTÉ

12. Ressources humaines

12.1 Archiviste – démission

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris acte de la démission de l'archiviste de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier contractait les services à la carte d'une ressource humaine en archivage;

CONSIDÉRANT les constats du diagnostic en archivage;

CONSIDÉRANT QU' à cet effet, il reste plusieurs tâches à accomplir afin de mettre à niveau le travail de gestion documentaire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Beauharnois-Salaberry offre d'engager une autre ressource contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier possède à même son personnel une personne qualifiée afin d'effectuer de la gestion documentaire soit madame Joannie Archambault, bibliothécaire;

CONSIDÉRANT QUE présentement, les besoins en archivage ne requièrent pas la présence d'une archiviste, mais plutôt une personne habile en gestion documentaire alors que la politique de conservation, le calendrier de conservation et le plan de classification sont établis;

EN CONSÉQUENCE,

18-04-94

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser l'engagement de madame Joannie Archambault à titre de commis de bureau contractuel afin d'effectuer le travail de gestion documentaire.

Que ce contrat de 450 heures peut s'accomplir selon les directives du directeur général, monsieur Michel Morneau, selon les exigences du diagnostic en archivage.

ADOPTÉ

12.2 Greffier – mariage civil

CONSIDÉRANT QUE le greffier a reçu une demande d'un couple désirant requérir au service de la municipalité afin de célébrer un mariage sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le greffier ne possède pas la délégation de l'État civil par défaut;

CONSIDÉRANT QU' une résolution du Conseil municipal est requise afin d'obtenir les autorisations officielles;

EN CONSÉQUENCE,

18-04-95

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général à célébrer des mariages civils sur le territoire municipal de Saint-Urbain-Premier à titre de greffier.

ADOPTÉ

12.3 Engagement de pompiers

CONSIDÉRANT la démarche de recrutement de la municipalité de Saint-Urbain-Premier durant les derniers mois;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur le directeur du service des incendies Philippe Thibault;

EN CONSÉQUENCE,

18-04-96

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser l'engagement de messieurs Sébastien Parent, Jean-Marc Gauthier et Matisse Touchette-Gagnier à titre de pompier recru.

Que la démarche respecte les conditions du règlement de création du service des incendies et l'entente de travail avec l'association.

ADOPTÉ

12.4 Emploi étudiant – affichage

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier a déposé une demande de subvention dans le cadre du programme Emploi d'Été Canada;

CONSIDÉRANT QU' un affichage de poste est requis afin de respecter les obligations relatives à l'embauche dans le cadre de ce programme;

CONSIDÉRANT QUE ce poste consiste à fournir de l'aide estivale à la voirie et l'entretien des parcs ;

EN CONSÉQUENCE,

18-04-97

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser l'affichage d'une poste d'aide à la voirie en tenant compte du contenu de la demande à Emploi d'Été Canada;

Que ce poste est conditionnel à l'obtention de la subvention.

ADOPTÉ

12.5 Congrès ADMQ – inscription

CONSIDÉRANT les besoins en formation du directeur général monsieur Michel Morneau;

CONSIDÉRANT le contrat de travail entre la municipalité et l'employé;

EN CONSÉQUENCE,

18-04-98

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser l'inscription du directeur général, monsieur Michel Morneau, au congrès de l'ADMQ se tenant à Québec le 13, 14 et 15 juin 2018 au montant de 524.00\$ plus les taxes applicables.

Que les dépenses respectent les obligations contractuelles et la politique de remboursement en vigueur.

ADOPTÉ

12.6 Inscription – maîtrise en administration publique– ÉNAP – directeur général

CONSIDÉRANT les besoins en formation du directeur général monsieur Michel Morneau;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier termine le microprogramme portant le numéro 0839 à École nationale d'administration publique à la fin du mois d'avril.

CONSIDÉRANT le contrat actuel de l'employé entre la municipalité intègre seulement le microprogramme.

EN CONSÉQUENCE,

18-04-99

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Morneau, à s'inscrire à la maîtrise en administration publique, profil pour gestionnaires (1750).

Qu'un nouveau contrat soit signé entre la municipalité et le directeur général.

Que le maire ou le maire adjoint en son absence puisse signer le contrat.

ADOPTÉ

13. Politique des bénévoles

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier est heureuse de compter sur la présence de plusieurs bénévoles pour mener à bien différentes activités;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité compte souligner cette participation à l'enrichissement public de cet état;

CONSIDÉRANT QU' il est souligné à chaque année à la fête des bénévoles l'implication de ces artisans;

CONSIDÉRANT QUE les élus voient cette reconnaissance au-delà d'une fête annuelle;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal désirent établir des lignes de conduite favorisant une saine implication des parties prenantes;

EN CONSÉQUENCE,

18-04-100

Il est proposé par monsieur le maire Réjean Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'approuver la politique des bénévoles.

De faire connaître cette politique en publicisant son contenu auprès des bénévoles et auprès de la population par le biais du site Internet, de la page Facebook ainsi que du panneau d'affichage.

ADOPTÉ

14. Tournage d'une série télévisée

CONSIDÉRANT la demande de la firme Productions Casablanca datée du 29 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière demande d'occuper le domaine public, la caserne ainsi que le centre municipal;

CONSIDÉRANT les obligations municipales envers différentes parties prenantes;

EN CONSÉQUENCE,

18-04-101

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De signifier à Productions Casablanca l'intérêt d'accueillir un tournage d'une série télévisée.

D'autoriser messieurs le maire Réjean Beaulieu et le directeur général Michel Morneau à signer les documents appropriés afin de mener à bien cette production.

D'autoriser messieurs le maire Réjean Beaulieu et le directeur général Michel Morneau à modifier les contrats avec les fournisseurs actuels afin de mener à bien cette production.

ADOPTÉ

15. SQ- hausse de la facturation

CONSIDÉRANT QUE tel qu'établi par le règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec, les municipalités assument actuellement 53 % du coût de la desserte policière de la Sûreté du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des consultations particulières préalables à l'adoption de la Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) demandait au gouvernement du Québec de :

mettre en place des mécanismes supplémentaires afin de contrôler et surtout de prévoir les coûts engendrés par la desserte policière ;
limiter à l'inflation la croissance de la facture des municipalités pour les services de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une année électorale, les conseils municipaux doivent durant la période allant du 15 novembre au 31 janvier de l'année suivante préparer et adopter le budget pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QUE la dépense assumée par les municipalités locales pour assurer la surveillance de leur territoire par les services policiers représente une part importante des budgets municipaux;

CONSIDÉRANT QUE ce n'est qu'en date du 20 décembre 2017, après maintes pressions de la part des divers intervenants municipaux, que la Direction de l'organisation des pratiques policières du ministère de la Sécurité publique (MSP) a transmis aux municipalités locales la correspondance établissant le montant estimé pour la facturation des services policiers de la Sûreté du Québec pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT QU' à cette même date, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) annonçait qu'une aide financière ponctuelle serait accordée en 2018 aux municipalités afin de couvrir :

l'ajustement rétroactif découlant de la hausse du coût des services de police pour 2016 et 2017 ;

50% de la hausse de la facturation préliminaire pour 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE dans un communiqué de presse daté du 20 décembre 2017, le MSP indiquait que l'aide financière accordée permettrait de faire passer l'augmentation moyenne de la facturation préliminaire de 10,5% à 3%;

CONSIDÉRANT QUE les facturations préliminaires transmises aux municipalités locales du territoire de la MRC de Beauharnois-Salaberry desservies par la Sûreté du Québec, font plutôt état d'une augmentation de

16,5%, laquelle est réduite à 7,8% après l'application de l'aide financière versée par le MAMOT;

CONSIDÉRANT QUE le même communiqué de presse mentionne que suite au versement d'une aide financière par le MAMOT, 80% des municipalités locales devront assumer une hausse de moins de 10 000\$;

CONSIDÉRANT QUE sur le territoire de la MRC de Beauharnois-Salaberry, cinq (5) des six (6) municipalités locales concernées devront supporter une hausse de plus 10 000\$, et ce même après le versement de l'aide financière octroyée par le MAMOT;

CONSIDÉRANT QUE pour l'ensemble du territoire de la MRC de Beauharnois-Salaberry, la facturation préliminaire pour l'obtention des services de la Sûreté du Québec en 2018 prévoit une augmentation de 491 875\$, et ce même après le versement de l'aide financière octroyée par le MAMOT;

CONSIDÉRANT QUE l'«Entente relative à la fourniture de services de police sur le territoire de la MRC de Beauharnois-Salaberry» viendra à échéance le 16 décembre 2018 et que des négociations sont en cours en vue de convenir des termes de la nouvelle entente;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec annonçait le 20 décembre 2017, la mise sur pied, ce printemps, d'un groupe de travail dont le mandat consisterait à réévaluer la répartition des coûts entre les paliers provincial et municipal et à analyser différentes mesures visant à contrôler les hausses de coûts futurs.

EN CONSÉQUENCE,

18-04-102

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De déplorer le fait que pour l'année 2018, la facturation préliminaire pour les services de la Sûreté du Québec, un document essentiel à l'établissement d'un budget municipal équilibré, ait été transmise tardivement par le ministère de la Sécurité publique, soit le 20 décembre 2017.

De demander au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) de prolonger et de bonifier l'aide financière versée aux municipalités locales, afin de permettre :

Au groupe de travail formé par le gouvernement de formuler ses recommandations à l'égard de la répartition et du contrôle des coûts liés aux services de la Sûreté du Québec;

Aux unions municipales, à la Sûreté du Québec et au gouvernement du Québec, de mener à terme leurs négociations entourant la signature des nouvelles ententes de services;

La révision des modalités du Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec (le cas échéant).

ADOPTÉ

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL

16. Adoption des dépenses – mars 2018

18-04-103

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que la liste des comptes à payer pour la période du 14 mars 2018 au 9 avril 2018 inclusivement, totalisant un montant de 59 098.12\$, est adoptée et peut être payée. La liste de ces dépenses est incluse dans un registre prévu à cette fin. Elle sert également de registre des dépenses au sens du règlement numéro 267-09 déléguant au directeur général certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, et du règlement numéro 246-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

ADOPTÉ

17. Travaux de voirie

17.1 Autorisation d'appel d'offres – passage piétonnier

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier désire compléter l'aménagement du passage piétonnier entre la rue de l'École et la rue du Forgeron;

EN CONSÉQUENCE,

18-04-104

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser monsieur le directeur général Michel Morneau à procéder aux travaux de finition du passage piétonnier entre le développement du Forgeron et la rue de l'École en octroyant des contrats de manière gré à gré et conformément aux politiques en vigueur en gestion contractuelle.

ADOPTÉ

17.2 Autorisation d'appel d'offres – resurfacement montée Rivière des Fèves

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier désire compléter le resurfacement de la montée de la rivière des Fèves;

EN CONSÉQUENCE,

18-04-105

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser monsieur le directeur général Michel Morneau à procéder à un appel d'offres public sur le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec SEAO et conformément aux politiques en vigueur en gestion contractuelle, visant les travaux de resurfacement de la montée de la rivière des Fèves, tronçon entre le pont de la montée de la rivière des Fèves en construction et le 109 de la montée de la rivière des Fèves.

ADOPTÉ

17.3 Lignage des chemins

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier effectue un lignage de ses chemins et de ses routes annuellement;

EN CONSÉQUENCE,

18-04-106

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser, monsieur, le directeur général Michel Morneau à procéder à un appel d'offres sur le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec SEAO et conformément aux politiques en vigueur en gestion contractuelle.

Que cet appel d'offres puisse être effectué de manière conjointe ou non avec d'autres municipalités de la MRC de Beauharnois-Salaberry.

ADOPTÉ

17.4 Fauchage des abords de chemins

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier effectue le fauchage des abords des chemins et des rues de manière annuelle;

CONSIDÉRANT QUE une demande de prix a été effectuée auprès de 3 fournisseurs.

EN CONSÉQUENCE,

18-04-107

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'octroyer un contrat au fournisseur André Paris inc. au montant de 1 750\$ par coupe, plus le «détournage» au montant de 620\$ par fois, conformément à la soumission du 26 mars 2018.

ADOPTÉ

17.5 Balayage des rues et des chemins

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier effectue le balayage des chemins et des rues de manière annuelle;

CONSIDÉRANT la demande de prix auprès de 3 fournisseurs soit Balai mécanique de rue Rive-Sud, Balai permanent et Entretien JR Villeneuve;

EN CONSÉQUENCE,

18-04-108

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'octroyer un contrat à Entretien JR Villeneuve au montant de 86\$ de l'heure plus les taxes applicables selon la soumission du 5 mars 2018.

ADOPTÉ

18. Acquisition de chlorure de sodium – saison 2018-2019 – UMQ

18.1 Tonnage

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier doit procéder à la réservation de ses quantités d'achats de sel pour la saison hivernale 2018-2019;

EN CONSÉQUENCE,

18-04-109

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Morneau, à réserver 120 tonnes de sel pour la saison 2018-2019 auprès de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ);

ADOPTÉ

18.2 Mandat UMQ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Urbain-Premier a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal : permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel; précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles; précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Urbain-Premier désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

EN CONSÉQUENCE,

18-04-110

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Municipalité de Saint-Urbain-Premier confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui

des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour la saison 2018-2019;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de Saint-Urbain-Premier s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

QUE la Municipalité de Saint-Urbain-Premier confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Saint-Urbain-Premier s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Municipalité de Saint-Urbain-Premier reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2018-2019, ce pourcentage est fixé à 1.0 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2.0% pour les non-membres de l'UMQ;

QU'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉ

19. Achats et services

19.1 Entretien des APRIA

CONSIDÉRANT le rapport de la MRC de Beauharnois-Salaberry concernant l'achat regroupé pour un appareil permettant d'effectuer les tests d'étanchéité sur les parties faciales des appareils de protection respiratoire autonome à approvisionnement d'air datée du 28 avril 2018;

CONSIDÉRANT les obligations de la municipalité de Saint-Urbain-Premier envers le schéma de couverture de risques de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

CONSIDÉRANT QU' il est de la responsabilité municipale d'effectuer le test des apria de son service de sécurité des incendies en vertu de son programme d'entretien;

EN CONSÉQUENCE,

18-04-111

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser la signature d'une entente de service entre la municipalité de Saint-Urbain-Premier et la MRC de Beauharnois-Salaberry afin que cette dernière acquière un appareil pour effectuer les tests d'étanchéité sur les parties faciales des appareils de protection respiratoire autonome à approvisionnement d'air APRIA.

ADOPTÉ

19.2 Fleurons du Québec – correction à l'adhésion

18-04-112

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser l'adhésion aux Fleurons du Québec pour l'année 2018 au montant de 444 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

19.3 Entretien des fleurs et plates-bandes

CONSIDÉRANT les aménagements paysagers et les plates-bandes municipales sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT les besoins à venir du comité d'Embellissement pour l'année 2018;

EN CONSÉQUENCE,

18-04-113

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'engager madame Francine Beudet pour l'entretien des parterres municipaux pour l'année 2018 au taux de 38\$ l'heure pour une personne, 22\$ de l'heure pour une deuxième personne et 20\$ pour une personne supplémentaire conformément à l'offre du 16 mars 2018 du fournisseur.

ADOPTÉ

19.4 Système de sécurité des bâtiments

19.4.1 Contrat de service - centre municipal et caserne

18-04-114

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général Michel Morneau à signer le renouvellement de l'entente avec la centrale d'alarme Technisécur Électronique pour le centre municipal et la caserne d'incendie pour un montant global de 360 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

19.4.2 Analyse du système

18-04-115

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général à procéder à l'analyse des systèmes en incendie pour le centre municipal et la caserne d'incendie avec le fournisseur Technisécur Électronique.

ADOPTÉ

19.5 Renouvellement du contrat – téléphone cellulaire - Martin Bujold

CONSIDÉRANT QUE le contrat entre le fournisseur Solutia télécom et la municipalité de Saint-Urbain-Premier peut être renouvelé selon les conditions de l'entente de la FQM sommée SAM;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Martin Bujold doit avoir en sa possession un cellulaire afin de voir au bon fonctionnement du réseau d'égout alors que celui-ci est sous surveillance en télémétrie.

CONSIDÉRANT l'offre en provenance du nouveau forfait Corporatif de la FQM (NAG 111981205);

EN CONSÉQUENCE,

18-04-116

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De renouveler l'offre de SolutiaTélécom pour la fourniture d'un service de téléphonie mobile pour monsieur Martin Bujold comprenant un forfait mensuel de 47,50 \$ comprenant le frais 911 plus les taxes pour l'utilisateur, une option data de 5 go mégabits par mois payé par l'employé. Un boîtier «lifeproof» pour iPhone 6 payé par la municipalité au montant de 76.49\$ plus les taxes applicables.

L'ensemble des autres frais est à la charge de l'employé conformément à la politique de remboursement.

ADOPTÉ

19.6 Entretien du terrain de balle

CONSIDÉRANT QUE la municipalité entretient son terrain de balle annuellement;

CONSIDÉRANT QUE ceci découle de l'entente financière de l'année 2012 avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) concernant l'amélioration de cette installation sportive;

EN CONSÉQUENCE,

18-04-117 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'octroyer un contrat au fournisseur Multi-Surfaces Giguère pour la découpe de la couronne à l'avant-champ et le déchaumage de l'arrière-champ au montant de 1 600\$ plus les taxes applicables et ceci conformément à la soumission du 23 mars 2018.

ADOPTÉ

19.7 Culture Montérégie

18-04-118 Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De renouveler l'abonnement annuel à l'organisme Culture Montérégie au montant de 120\$.

ADOPTÉ

20. Gazon – autorisation d'appel d'offres

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier effectue la tonte de gazon de ses terrains moyennant les services d'un fournisseur;

EN CONSÉQUENCE,

18-04-119 Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Morneau, à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la tonte de gazon auprès de différents fournisseurs de la région.

ADOPTÉ

21. OMH – budget révisé

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de budget révisé par la Société d'habitation du Québec par lettre datée du 9 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE,

18-04-120

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'accepter le budget révisé de l'Office Municipal d'Habitation. La part municipale s'établit maintenant à 6 967\$ alors qu'auparavant elle était de 6 108\$.

ADOPTÉ

Je, Sylvain Mallette, conseiller, déclare, avoir un intérêt particulier concernant le point 22. Je loue la terre donnant sur les lots P-120 et P121 à l'intérieur de la demande d'entretien de la branche 5E de la rivière Esturgeon. Je Sylvain Mallette, n'ai participé à aucune délibération et à aucune rencontre visant à influencer directement ou indirectement dans le présent dossier. En conséquence, je me retire à 21h58 et je serai de retour après le traitement de ce point.

22. Entretien de la branche 5E de la rivière Esturgeon – appui

CONSIDÉRANT QUE les branches du cours d'eau sont localisées sur le territoire de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier;

CONSIDÉRANT QUE la M.R.C. Beauharnois-Salaberry a compétence exclusive sur les cours d'eau depuis le 1^{er} janvier 2006, en vertu des dispositions de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT QU' une demande de travaux d'entretien a été faite par monsieur Sylvain Mallette;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de l'inspectrice municipale madame Julie Rivard;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage financièrement dans les travaux d'entretien du cours d'eau et qu'elle détermine le mode approprié de facturation et de répartition des coûts reliés aux travaux à effectuer;

EN CONSÉQUENCE,

18-04-121

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'appuyer la demande de monsieur Sylvain Mallette d'entretien de la branche 5E de la rivière Esturgeon et de transmettre le dossier à la M.R.C. Beauharnois-Salaberry pour analyse et prise en charge.

ADOPTÉ

Monsieur le conseiller Sylvain Mallette est de retour après le traitement du point à 21h00.

23. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de comptes 2017

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 39 628 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT QU' un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition de compte l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

EN CONSÉQUENCE,

18-04-122

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que la Municipalité de Saint-Urbain-Premier informe le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes,

dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉ

24. Vente de garage - date

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier détermine la ou les dates annuelles de vente de garage sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette disposition est conforme au règlement numéro 345-15 portant sur les ventes de garage et ventes temporaires;

EN CONSÉQUENCE,

18-04-123

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser une vente de garage sur le territoire de la municipalité de Saint-Urbain-Premier le 19,20 et 21mai 2018.

ADOPTÉ

25. Appui financier – dons

18-04-124

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'offrir un appui financier à

1 – Fondation des maladies du cœur et de l'AVC

125 \$

ADOPTÉ

INFORMATIONS AUX CITOYENS

26. Correspondance au conseil

La liste de la correspondance est déposée.

27. Rapport des élus

Monsieur le conseiller Lucien Thibault fait rapport verbal des activités du mois de mars en matière d'incendie et des loisirs.

Monsieur le conseiller Sylvain Mallette fait rapport des activités du mois de mars en relation avec la sécurité policière et la RIAVC.

Monsieur le maire Réjean Beaulieu fait rapport de ses activités du mois de mars.

Madame la conseillère Nicole Ste-Marie fait rapport des activités de l'Office Municipal d'Habitation.

28. Dépôt des rapports internes

28.1. Permis de construction – mars 2018

Le rapport des permis de construction est déposé pour cette période.

29. Marge de crédit – état de la situation

Le directeur général monsieur Michel Morneau indique qu'en date du 1^{er} avril 2018 le solde du compte bancaire était de 10 144.10 \$ sur la marge de crédit. Les revenus projetés au début du mois d'avril sont de 42 500 \$ et les dépenses projetées sont de 28 455.99 \$. Le solde du compte bancaire prévu au 30 avril est de 3 899.91 \$.

30. Varia

30.1 Dépôt d'un document – étude de réparation, - camion-citerne

Monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault dépose un document présentant une estimation de réparation de la structure du camion-citerne numéro 741 par le fournisseur Redrex 15 août 2016. Ce document est déposé au présent procès-verbal.

30.2 Lettre de remerciement – monsieur Danny Brais

CONSIDÉRANT le travail accompli à titre de pompier par monsieur Danny Brais depuis plus de 20 années de service de la brigade des pompiers de la municipalité de Saint-Urbain-Premier;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Brais a déposé sa démission de la brigade incendie le 9 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE,

18-04-125

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De remercier monsieur Danny Brais pour son implication à même le service de sécurité des incendies.

Qu'une lettre soit adressée à ce dernier en lien avec son implication.

ADOPTÉ

31. Deuxième période de questions du public

Un citoyen demande si nous ferons respecter par les autorités compétentes les interdictions de circuler aux camions lourds «no truck» sur nos routes et chemins.

Un citoyen questionne les élus à savoir si la municipalité compte faire bientôt l'entretien des chemins et les routes par le balai mécanisé.

Un citoyen veut savoir à quel moment le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports reconstruira le pont Boursier.

Un citoyen demande une correction des travaux d'aménagements paysagers au coin de la rue Beaulieu, côté ouest.

Un citoyen interroge les élus à savoir si la police de la Ville de Mercier peut couvrir notre territoire.

32. Levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 21h44.

Réjean Beaulieu, maire

Michel Morneau OMA, directeur général